



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 8 avril 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Est absente lors de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, et Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

120/08-04-14

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajout de l'item suivant :
  - C.6 Embauche d'une Directrice – Sport et tourisme
- Ajournement des items suivants au 10 avril 2014 à 19 h 30 :
  - D.5 Aliénation d'immeubles excédentaires de la Ville – Mandat professionnel à un évaluateur agréé
  - D.6 Aliénation d'immeubles excédentaires de la Ville – Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres
  - F.4 Adoption du Règlement numéro 233 établissant une tarification pour toute intervention du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge sur un véhicule ou tout autre équipement secouru
  - F.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 235 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
  - F.6 Adoption du second projet de Règlement numéro 237 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
  - F.7 Adoption du Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme
  - F.8 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 230 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation et autres travaux et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
  - H.1 Élargissement de la route 117 – Fermeture d'une partie de l'ancienne route 11 et cession au ministère des Transports du Québec
  - J.5 PIIA 2014-P04 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
  - L.2 Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

➤ Report des items suivants à une séance ultérieure :

- F.3 Adoption du Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage
- J.2 Demande de modification réglementaire

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

### A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2014
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2014

### Période de questions du public

#### A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Dérogation mineure numéro 2014-40003
2. Dérogation mineure numéro 2014-40004

### B GESTION FINANCIÈRE

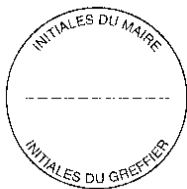
1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2014
2. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 32, A-10, 118 et 136 – Adjudication pour l'émission de billets à la suite d'un appel d'offres public
3. Refinancement des règlements d'emprunt numéro 32, A-10, 118 et 136 – Résolution de concordance et de courte échéance

### C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Adoption de la politique de reconnaissance des employés municipaux et des gestes de gratitude à l'égard d'occasions spéciales pour les employés municipaux et les élus
2. Lettres d'entente numéro 2012-2016/14 et 2012-2016/15 avec le syndicat
3. Embauche d'un responsable bibliothèque
4. Embauche d'une adjointe administrative pour le Service d'urbanisme et d'environnement
5. Embauche et réaffectation de personnel
6. Embauche d'une Directrice – Sport et tourisme

### D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2014-02 – Fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2014-03 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016
3. Appel d'offres numéro 2014-04 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015
4. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels non réclamés dans le cadre d'une éviction survenue le 26 octobre 2013
5. Reconnaissance de l'assiette de la montée Bédard – Mandat à un notaire
6. Acquisition d'une partie du lot 3, rang 01 du cadastre officiel du Canton de Turgeon (montée Bédard) – Mandat à un notaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

### **E AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion – Règlement numéro 240 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture
2. Avis de motion – Règlement numéro 241 modifiant le Règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve
3. Avis de motion – Règlement numéro 242 abrogeant le Règlement numéro 145 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires

### **F ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 224 relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes pour favoriser la croissance d'entreprises et la création d'emploi
2. Adoption du Règlement numéro 231 concernant le remplacement des puisards en milieu riverain

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRANSPORT ROUTIER**

### **I HYGIÈNE DU MILIEU**

### **J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. Entente de transaction entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire d'un immeuble portant le matricule 9841-64-6595
2. PIIA 2014-P02 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
3. PIIA 2014-P03 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
4. Appropriation du « Fonds Vert » pour les projets « Une vie, un arbre » et « Mes institutions vertes »
5. Inscription au Forum national sur les lacs du Conseil régional de l'environnement des Laurentides
6. Autorisation d'installer une enseigne par l'Association des propriétaires du lac Lahaie dans l'emprise du chemin du Lac-de-la-Haie à l'intersection du chemin Broekaert

### **K LOISIRS ET CULTURE**

1. Appropriation du surplus accumulé pour la confection de l'affiche de la piste d'athlétisme Jacqueline-Gareau de l'école du Méandre
2. Avis de consentement de la Ville pour la tenue d'une épluchette de blé d'inde au parc de la gare et circulation de quads sur la rue L'Annonciation Nord

### **L DIVERS**

1. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014

#### **Période de questions du public**

### **M AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

121/08-04-14

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

122/08-04-14

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MARS 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

**ADOPTÉE**

123/08-04-14

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

124/08-04-14

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

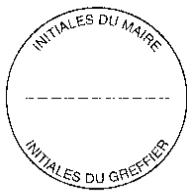
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

**ADOPTÉE**

125/08-04-14

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

**NOTE :** *Mme Sophie La Beaume, Directrice – Culture, évènements et vie communautaire, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 18.*

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

126/08-04-14

#### **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40003**

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne le lot 57-B-3, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 1770, rue L'Annonciation Nord, soit le matricule numéro 9843-16-9674;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'autorisation d'installer une enseigne d'une superficie de 3,85 m<sup>2</sup> sur le mur de la façade, alors que selon la réglementation actuellement en vigueur la superficie ne peut excéder 2,74 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans la zone COM-02 et dans l'un des deux (2) secteurs artériels contigus au centre-ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que l'enseigne est déjà installée, sans certificat et non-conforme, ce qui contrevient à la réglementation actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que selon les critères émis dans la demande et en regard à la localisation de la propriété, il est souhaitable de viser l'installation d'une enseigne sur poteau plutôt qu'une enseigne en façade;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation demandée apparaît majeure compte tenu des exigences actuelles de la réglementation et en regard aux autres établissements commerciaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

**CONSIDÉRANT** que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;

**CONSIDÉRANT** que le refus de cette demande ne crée pas un préjudice sérieux au propriétaire et qu'il peut être possible d'installer une enseigne conformément à la réglementation;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-21/14.04.02, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 2 avril 2014, recommandant au conseil municipal de refuser la demande;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

De refuser la demande de dérogation mineure portant sur l'autorisation d'installer une enseigne d'une superficie de 3,85 m<sup>2</sup>.

Qu'il soit proposé au demandeur de déposer une demande de certificat pour une enseigne sur poteau conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

127/08-04-14

### DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40004

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne le lot 142 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, correspondant à l'adresse civique 10, montée Eugène, soit le matricule numéro 9942-32-4466;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'autorisation de construire une galerie à 0,6 mètre de la limite avant du terrain (montée Eugène), alors que la réglementation actuellement en vigueur exige une marge de recul minimale de 1,5 mètre;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans la zone COM-11;

**CONSIDÉRANT** que la construction de la galerie à 0,6 mètre constitue un empiètement mineur compte tenu des exigences actuelles de la réglementation et en regard aux autres établissements résidentiels;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de leur localisation;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

**CONSIDÉRANT** que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au propriétaire compte tenu de la configuration du terrain;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-23/14.04.02, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement tenue le 2 avril 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la construction d'une galerie à 0,6 mètre de la ligne avant du terrain, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

### **ADOPTÉE**

**NOTE :** *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 20.*

### **GESTION FINANCIÈRE**

128/08-04-14

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2014**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	130 414,47 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	80 007,90 \$
Comptes courants :	<u>255 489,45 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>465 911,82 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### **ADOPTÉE**

129/08-04-14

#### **REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 32, A-10, 118 ET 136 – ADJUDICATION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de l'institution financière Banque Royale du Canada pour son emprunt du 15 avril 2014 au montant de 1 103 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 32, A-10, 118 et 136, au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

63 900 \$	2,93000 %	15 avril 2015
65 900 \$	2,93000 %	15 avril 2016
67 900 \$	2,93000 %	15 avril 2017
70 100 \$	2,93000 %	15 avril 2018
835 200 \$	2,93000 %	15 avril 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

### ADOPTÉE

130/08-04-14

### REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 32, A-10, 118 ET 136 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 1 103 000 \$ :

- Règlement numéro 32 : 152 400 \$
- Règlement numéro A-10 : 199 800 \$
- Règlement numéro 118 : 626 550 \$
- Règlement numéro 136 : 124 250 \$

**CONSIDÉRANT** qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 103 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 32, A-10, 118 et 136 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 15 avril 2014.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

- 2015 : 63 900 \$
- 2016 : 65 900 \$
- 2017 : 67 900 \$
- 2018 : 70 100 \$
- 2019 : 72 300 \$ (à payer en 2019)
- 2019 : 762 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 32, A-10 et 118, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

### **ADOPTÉE**

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

131/08-04-14

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES GESTES DE GRATITUDE À L'ÉGARD D'OCCASIONS SPÉCIALES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET LES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire reconnaître le mérite des employés municipaux ainsi que de rendre au personnel de la Ville et aux membres du conseil municipal des hommages ou des félicitations lors de certaines occasions spéciales ainsi que des témoignages tangibles de sympathie et d'encouragement lors d'un deuil ou d'une hospitalisation.

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire préciser lesdites situations et les montants qui y sont alloués;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 037/21-01-08, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 21 janvier 2008, adoptant la politique de reconnaissance des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 289/04-07-11, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2011, adoptant la politique concernant la gestion des dépenses pour des gestes de gratitude à l'égard d'occasions spéciales;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour ces politiques;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de reconnaissance des employés et des gestes de gratitude à l'égard d'occasions spéciales pour les employés municipaux et les élus, telle que rédigée et datée du 8 avril 2014.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Que cette politique soit effective à compter du 8 avril 2014 et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 037/21-01-08, adoptée le 21 janvier 2008, ainsi que la résolution numéro 289/04-07-11, adoptée le 4 juillet 2011.

### ADOPTÉE

132/08-04-14

#### **LETTRES D'ENTENTE NUMÉRO 2012-2016/14 ET 2012-2016/15 AVEC LE SYNDICAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'entente numéro 2012-2016/14 et 2012-2016/15 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'entente dûment signées par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

133/08-04-14

#### **EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Ginette Terreault au poste temporaire de Responsable bibliothèque, classe 11 échelon 1, à compter du 22 avril 2014, pour une période de plus ou moins un an, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### ADOPTÉE

134/08-04-14

#### **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR LE SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Nicole Lajeunesse au poste à temps partiel régulier d'adjointe administrative, classe 8 échelon 1, à compter du 10 avril 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### ADOPTÉE

135/08-04-14

#### **EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche du personnel suivant conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

- M. Jonathan Rochon au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, pour une période de quatre (4) semaines à compter du 25 mars 2014;
- M. Steve Bélair au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, pour une période de moins de six (6) mois à compter du 7 avril 2014;

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Christiane Brassard au poste à temps complet de technicien senior à la trésorerie, à compter du 12 mars 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur et de la lettre d'entente numéro 2012-2016/14;
- M. Yannick Bédard au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 2, pour une période de moins de six (6) mois à compter du 24 mars 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- Mme Danielle Levac au poste temporaire de technicien comptable, classe 9 échelon 1, pour une période indéterminée à compter du 24 mars 2014, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### ADOPTÉE

136/08-04-14

#### **EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE – SPORT ET TOURISME**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Sophie Sigouin à titre de Directrice - Sport et tourisme à compter du 10 avril 2014.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Sigouin pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

#### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

137/08-04-14

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-02 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES AUTRES SERVICES CONNEXES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a procédé, le 1<sup>er</sup> avril 2014 à 14 h 05, à l'ouverture des huit (8) enveloppes générales reçues contenant les soumissions;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection, tel que nommé par la directrice générale, a procédé à l'étude de ces soumissions le 4 avril 2014,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2014-02 daté du 5 mars 2014 et à la loi;

**CONSIDÉRANT** que suite à cette étude, cinq (5) soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 points et plus, pour lesquels le comité de sélection a procédé à l'ouverture de leurs enveloppes contenant l'« offre de prix » et a appliqué la formule prescrite par la loi;

**CONSIDÉRANT** que la firme ayant reçu le meilleur pointage final est « BPR Infrastructure inc. », soit un pointage final de 8,73 dont le prix soumis incluant les taxes applicables est de 143 143,88 \$;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme « BPR Infrastructure inc. », soit la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, au coût de 143 143,88 \$ incluant les taxes applicables (124 500 \$ plus les taxes applicables), tel que soumissionné en date du 1<sup>er</sup> avril 2014, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres services connexes pour la construction d'un nouveau réservoir pour le réseau d'alimentation d'eau potable dans le secteur L'Annonciation, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit l'appel d'offres numéro 2014-02 daté du 5 mars 2014.

Que ledit mandat professionnel octroyé soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 230 de la Ville par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Que ledit mandat professionnel octroyé soit également partiel jusqu'à ladite approbation du règlement d'emprunt numéro 230, et ce, conformément à la loi, soit pour un montant maximal de 86 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 89 190,60 \$), comprenant sans s'y limiter les étapes suivantes incluant les honoraires professionnels de l'architecte pour l'ensemble de ses services :

- Collecte de données, études préparatoires et relevés;
- Rapport de conception, plans et devis préliminaires et estimation de coûts;
- Plans et devis définitifs d'ingénierie et d'architecture;
- Demandes d'autorisation et d'intervention;
- Gestion de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Préparation du mandat de contrôle qualitatif au chantier.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de ce contrat.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

138/08-04-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-03 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2014 AU 31 MAI 2016**

**CONSIDÉRANT** que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers (essence sans plomb ordinaire, huile à chauffage et carburant diesel) prendra fin le 31 mai 2014;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2016.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis d'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

#### **ADOPTÉE**

139/08-04-14

### **APPEL D'OFFRES 2014-04 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2014 AU 31 MAI 2015**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des sept (7) édifices municipaux suivants à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 :

- l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- l'édifice Félix-Gabriel-Marchand situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
- le bureau municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand située au 230, rue L'Annonciation Sud,
- la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique située au 2167, boulevard Fernand-Lafontaine,
- la salle municipale du secteur Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

- bloc de services situé au 686, rue L'Annonciation Nord;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie des sept (7) édifices municipaux mentionnés ci-dessus à Rivière-Rouge pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015.

Que les personnes et/ou entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par la directrice générale, Mme Julie Godard, en date du 8 avril 2014.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

### **ADOPTÉE**

140/08-04-14

### **APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS NON RÉCLAMÉS DANS LE CADRE D'UNE ÉVICTION SURVENUE LE 26 OCTOBRE 2013**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

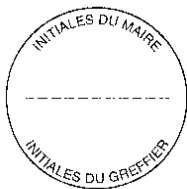
Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public de la Ville pour la disposition de biens matériels non réclamés dans le cadre d'une éviction survenue le 26 octobre 2013 sur le territoire de la Ville.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

141/08-04-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

### **RECONNAISSANCE DE L'ASSIETTE DE LA MONTÉE BÉDARD – MANDAT À UN NOTAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'une partie de la montée Bédard, désignée par une partie des lots 2 et une partie du lot 3 du rang 01 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, passe sur la propriété de Mme Johanne Thériault, telle que représentée à la description technique et au plan préparés par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre de la firme « Groupe Barbe & Robidoux SAT », sous le numéro 10-351 (minute 6 232, plan numéro 59 358-B) en date du 14 mars 2013;

**CONSIDÉRANT** que ladite partie de la montée Bédard est une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues à la loi, notamment, la publication dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville d'un avis public (à deux reprises) et la publication au registre foncier d'une déclaration à cet effet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

De déclarer la partie de la montée Bédard, désignée par une partie des lots 2 et une partie du lot 3 du rang 01 du cadastre officiel du Canton de Turgeon et passant sur la propriété de Mme Johanne Thériault, comme étant une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans.

De se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de déclarer la Ville de Rivière-Rouge propriétaire de ladite partie de la montée Bédard.

De mandater M<sup>e</sup> Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de la déclaration conformément audit article 72.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

142/08-04-14

### **ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3, RANG 01 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE TURGEON (MONTÉE BÉDARD) – MANDAT À UN NOTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'aménager une virée conforme sur la montée Bédard et l'entente intervenue à cet effet avec Mme Johanne Thériault pour l'acquisition d'une partie de sa propriété pour la somme de 2 500 \$;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

D'autoriser l'acquisition, pour la somme de 2 500 \$, d'une partie du lot 3, rang 01 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à Mme Johanne Thériault et se rapportant à une partie de la montée Bédard, telle que représentée à la description technique et au plan préparés par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre de la firme « Groupe Barbe & Rodiboux SAT », sous le numéro 10-351 (minute 6 231, plan numéro 59-847-B) en date du 14 mars 2013.

De mandater M<sup>e</sup> Nicole Janelle, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 240 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 240 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture.

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE NEUVE

Le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 241 modifiant le Règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.

Avis de motion

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 242 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 145 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 242 abrogeant le Règlement numéro 145 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.





No de résolution  
ou annotation

143/08-04-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 224 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE D'ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2013;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'il renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 224 relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes pour favoriser la croissance d'entreprises et la création d'emplois soit adopté.

Que le règlement numéro 224 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 224 relatif à un programme d'aide financière et de crédits de taxes pour favoriser la croissance d'entreprises et la création d'emplois est reproduit au livre des règlements.**

144/08-04-14

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PUISARDS EN MILIEU RIVERAIN

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2014;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'il renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 231 concernant le remplacement des puisards en milieu riverain soit adopté.

Que le règlement numéro 231 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 231 concernant le remplacement des puisards en milieu riverain est reproduit au livre des règlements.**

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

145/08-04-14

#### **ENTENTE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LE PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 9841-64-6595**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'entente de transaction numéro 560-17-001453-122 à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 9841-64-6595, lequel immeuble est situé sur la montée du Lac-Paquet à Rivière-Rouge.

D'entériner la signature de ladite entente par la mairesse et la directrice générale pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

146/08-04-14

#### **PIIA 2014-P02 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES – MATRICULE 9843-16-9674**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 1770, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 57-B-3, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9843-16-9674;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'autorisation d'installer une enseigne à plat dans la partie centrale du bâtiment identifiant le commerce « Les Entrepôts » et ses coordonnées;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-02 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que la demande se doit de respecter les objectifs et critères du PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

**CONSIDÉRANT** que la demande est en lien avec la dérogation mineure numéro 2014-40003;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-22/14.04.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 avril 2014, recommandant au conseil municipal de ne pas traiter la demande;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

De ne pas traiter cette présente demande considérant que les documents à analyser dans le cadre de l'installation d'une enseigne pour cette propriété seront modifiés.

Que le demandeur soit avisé qu'advenant l'installation d'une enseigne conforme, le bois massif peint, teint, traité ou tout équivalent est priorisé dans la construction des enseignes. Les matériaux tels que le fer forgé et autres métaux ornementaux sont cependant autorisés, tout comme le plastique tel que le PVC et autres dérivés rigides.

### **ADOPTÉE**

147/08-04-14

### **PIIA 2014-P03 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS – MATRICULE 9941-63-7359**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 473, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot P 12 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-63-7359;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur la réfection des façades de la propriété ainsi que sur l'autorisation de remplacer les enseignes du bâtiment afin d'identifier le nouveau commerce « Coopérative funéraire Brunet »;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-24/14.04.02 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 2 avril 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande comprenant le réaménagement des deux (2) façades ainsi que l'installation de nouvelles enseignes reliées à l'ouverture de ce nouveau commerce conformément aux plans, croquis et esquisses fournis à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

la présente, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

148/08-04-14

#### **APPROPRIATION DU « FONDS VERT » POUR LES PROJETS « UNE VIE, UN ARBRE » ET « MES INSTITUTIONS VERTES »**

**CONSIDÉRANT** les projets « Une vie, un arbre » et « Mes institutions vertes » organisés par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 100/10-03-14, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2014, mandatant la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville pour la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière 2014 de « la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement » pour ces deux (2) projets;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approprier les sommes du « Fonds Vert » pour la réalisation de ces deux (2) projets;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un montant maximum de 3 428,95 \$ pour la réalisation des projets « Une vie, un arbre » et « Mes institutions vertes ».

Que ladite dépense soit acquittée à même le « Fonds Vert » de la Ville.

### ADOPTÉE

149/08-04-14

#### **INSCRIPTION AU FORUM NATIONAL SUR LES LACS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement à participer au Forum national sur les lacs du Conseil régional de l'environnement des Laurentides qui se tiendra les 11, 12 et 13 juin 2014 à Mont-Tremblant et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

### ADOPTÉE

150/08-04-14

#### **AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LAHAIE DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DU LAC-DE-LA-HAIE À L'INTERSECTION DU CHEMIN BROEKAERT**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

D'autoriser l'installation d'une enseigne par l'Association des propriétaires du lac Lahaie dans l'emprise du chemin du Lac-de-la-Haie à l'intersection du chemin Broekaert, et ce, conditionnellement à ce que l'Association enlève toutes les autres enseignes se trouvant à cet endroit et qui n'appartiennent pas à la Ville.

**ADOPTÉE**

### LOISIRS ET CULTURE

151/08-04-14

#### APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA CONFECTION DE L’AFFICHE DE LA PISTE D’ATHLÉTISME JACQUELINE-GAREAU À L’ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Appuyé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la confection de l'affiche de la piste d'athlétisme Jacqueline-Gareau à l'école du Méandre auprès de l'entreprise « Point à la ligne » au montant de 950 \$, lequel est exonéré de taxes, et ce, conformément à sa proposition datée du 4 mars 2014.

De rembourser les frais de déplacement de Mme Gareau lors de l'inauguration le 27 mai 2014 au montant de 250 \$.

Que lesdites dépenses au montant total de 1 200 \$ soit acquittées à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

**ADOPTÉE**

152/08-04-14

#### AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE D’UNE ÉPLUCHETTE DE BLÉ D’INDE AU PARC DE LA GARE ET CIRCULATION DE QUADS SUR LA RUE L’ANNONCIATION NORD

**CONSIDÉRANT** la demande du Club Quad Iroquois concernant l'autorisation de tenir une épluchette de blé d'Inde au parc de la gare le 16 août 2014 et de circuler sur une partie de la rue L'Annonciation Nord en quads lors de cet évènement, et ce, afin d'amasser des fonds pour la Fondation du cancer du sein;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne un avis de consentement favorable à l'organisme « Club Quad Iroquois » pour la tenue d'une épluchette de blé d'Inde au parc de la gare le 16 août 2014 ainsi que pour la circulation sur une partie de la rue L'Annonciation Nord ce même jour, soit entre les numéros civiques 1256 et le 682, afin de leur permettre de se rendre au parc de la gare à partir de leur sentier, et ce, afin d'amasser des fonds pour la Fondation du cancer du sein.

Que des agents de sentier dudit Club assurent la sécurité lors de la circulation des quads sur une partie de la rue L'Annonciation Nord.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

153/08-04-14

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

### DIVERS

#### PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai 2014 et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**CONSIDÉRANT** que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**CONSIDÉRANT** que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Appuyé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

#### **ADOPTÉE**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

154/08-04-14

#### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

Que la séance soit ajournée au 10 avril 2014 à 19 h 30. Il est 21 h 08.

### ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse